



Observatoire Départemental Sécurité Routière

Les chiffres du mois de janvier 2023

Sources : Gendarmerie Nationale et Sécurité Publique

	Evolution / janvier 2022	
Tués	2	↓ 1
Blessés	13	↓ 6
Accidents corporels	12	↓ 7

Janvier 2023

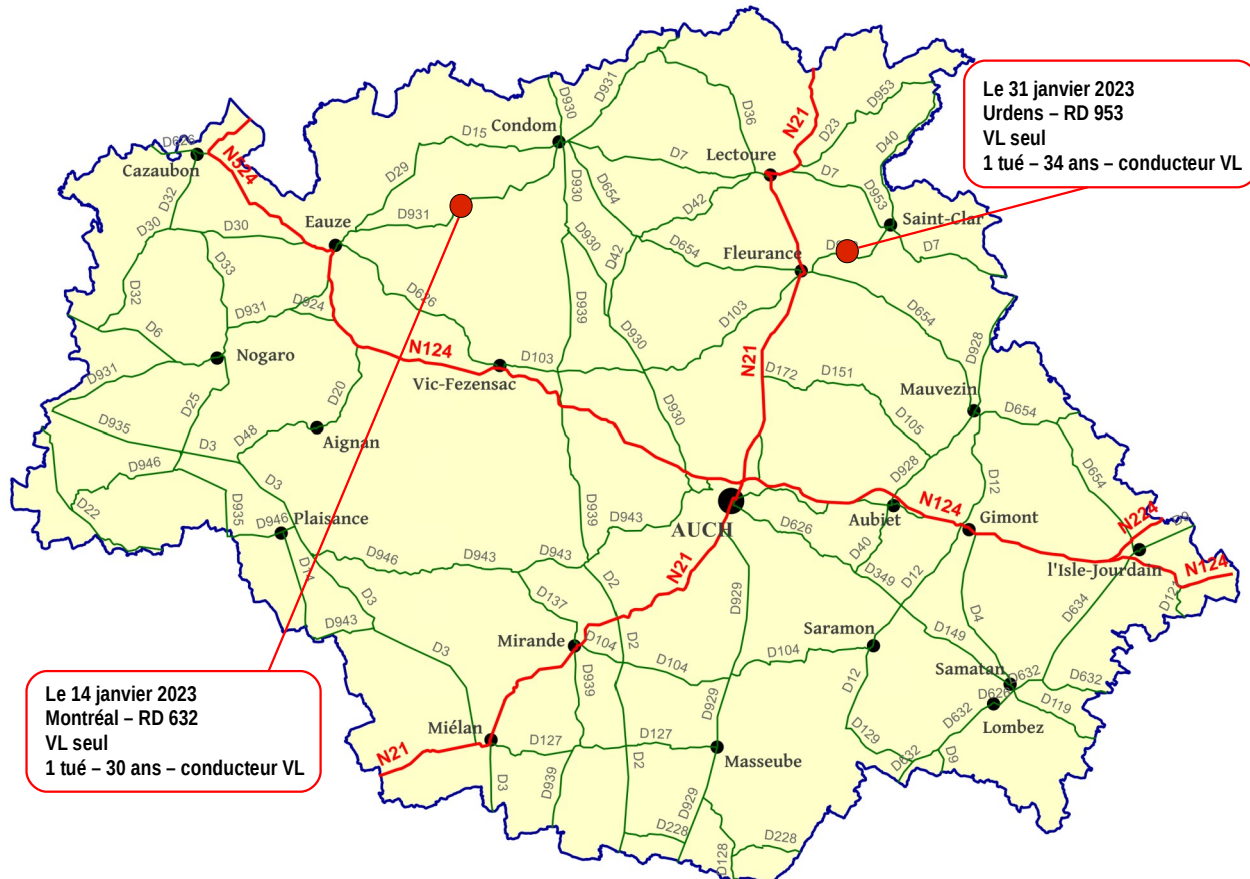
Direction
Départementale
des Territoires
du Gers

Observatoire
Départemental
Sécurité
Routière

Coordonnées:

19, place du Foirail
BP 342
32 007 Auch Cedex
Tél: 05 62 61 46 46
Fax : 05 62 61 46 64

Accidents mortels 2023

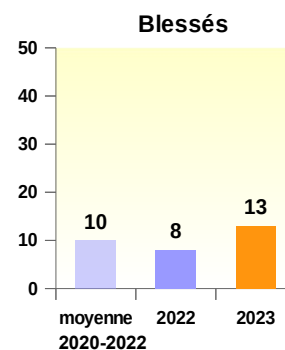
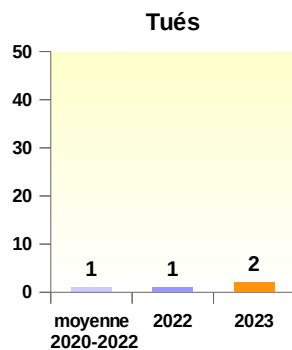
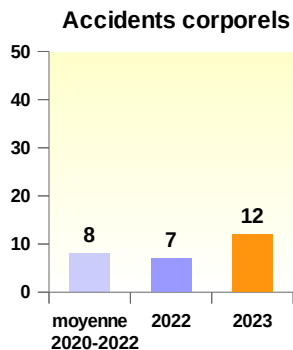


Le 14 janvier 2023
Montréal - RD 632
VL seul
1 tué - 30 ans - conducteur VL

Le 31 janvier 2023
Urdens - RD 953
VL seul
1 tué - 34 ans - conducteur VL

● du mois
● depuis le début de l'année

Les chiffres depuis le début de l'année



Les chiffres sur les 12 derniers mois

Bilan sur les 12 derniers mois	Accidents corporels	Tués	Blessés
Février 2022 – Janvier 2023	144	15	177
Février 2021 – Janvier 2022	141	10	175
Evolution	+ 2 %	+ 50 %	+ 1 %

Quelques conseils et rappels de prévention

Les bons réflexes pour les vacances d'hiver

S'informer des conditions météorologiques

Avant de prendre la route, il est recommandé de se renseigner sur les conditions météorologiques (Météo France) et de circulation (Bison Futé) sur l'ensemble du trajet.

En cas de vigilance orange (neige ou verglas), mieux vaut différer son départ, voire l'annuler en cas de vigilance rouge ou de circulation bloquée.

Vérifier l'état général du véhicule.

- La fiabilité technique du véhicule est essentielle pour la conduite sur neige. Vérifier notamment la pression des pneus, les feux de signalisation, la batterie et les essuie-glaces.

Avant de démarrer, s'assurer aussi de la bonne visibilité à travers le pare-brise, les vitres et les rétroviseurs.

- En cas de zone enneigée, équiper son véhicule de pneus adaptés à la conduite sur neige pour garantir une meilleure adhérence à la route.

Panne en hiver : équipements et comportement

- Équipements : prévoir dans l'habitacle une lampe de poche, des vêtements chauds, des gants, des couvertures, mais aussi de l'eau et de la nourriture.

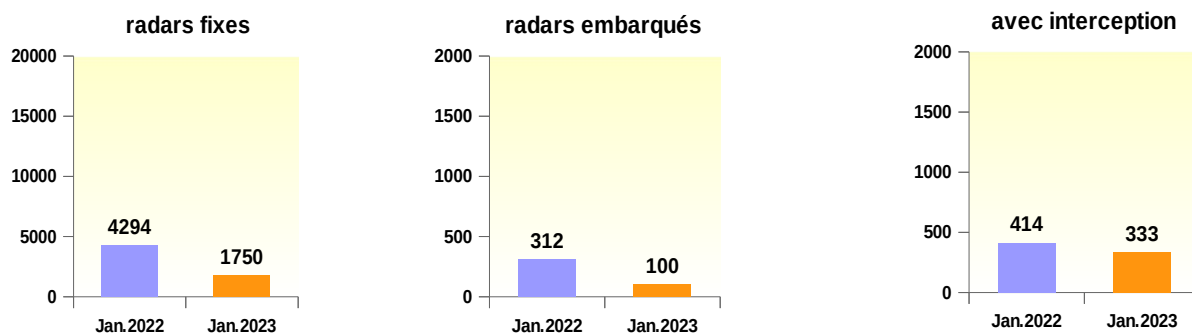
- Comportement : allumer les feux de détresse, porter son gilet de sécurité et, en l'absence de danger, placer le triangle de pré-signalisation à 30 mètres à l'arrière de son véhicule.

Installer des chaînes

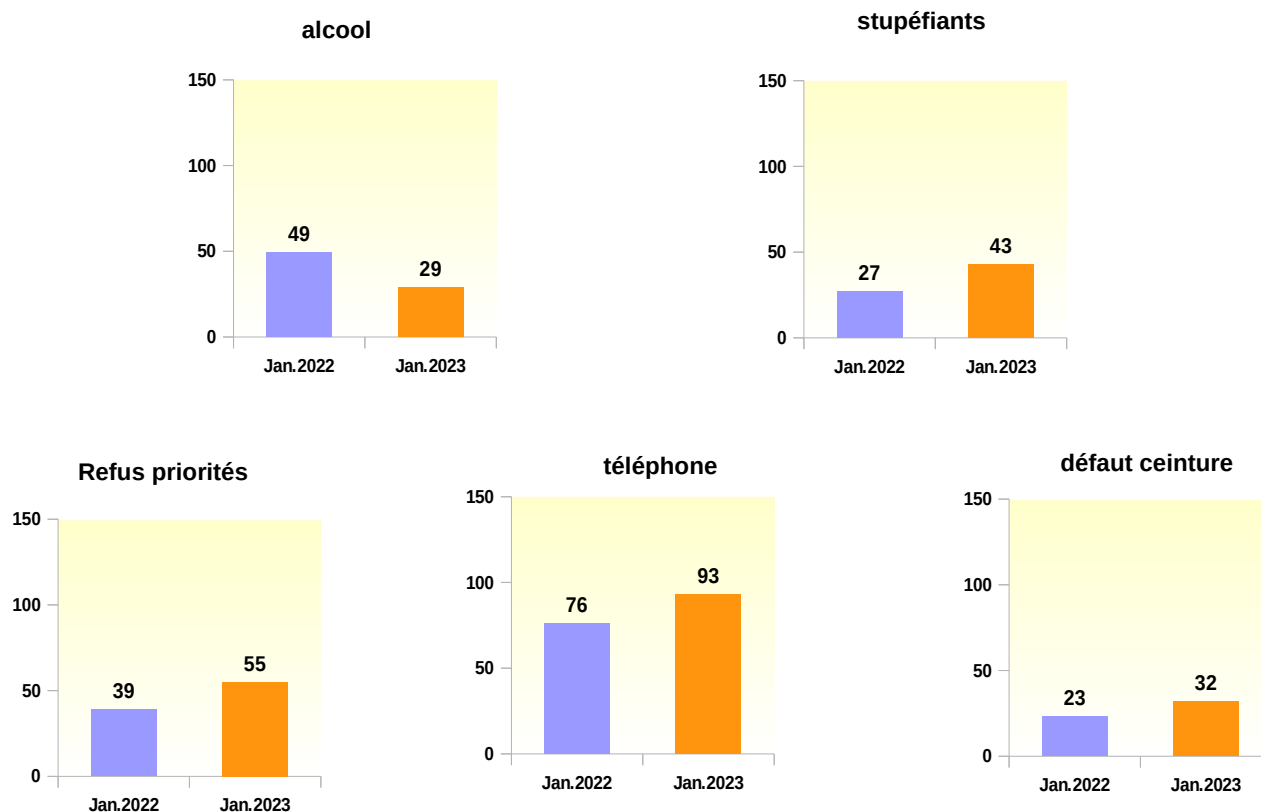
Dans les zones enneigées ou si un panneau l'y oblige, sans attendre d'être immobilisé par la neige, le conducteur doit savoir monter les chaînes sur son véhicule. Il est donc important de faire quelques répétitions de montage avant le départ. L'idéal est d'équiper les quatre roues, à l'écart de la chaussée pour ne pas gêner le trafic, tout en assurant sa sécurité. En cas d'équipement de chaînes, la vitesse de circulation doit être réduite.

Activités des forces de l'ordre – Janvier 2023

Contrôles vitesse (nombre d'infractions)



Autres contrôles (nombre d'infractions)



Réglementation – Sanctions

Croisement sur route à forte déclivité

Sur les routes de montagne et sur les routes à forte déclivité, le véhicule descendant doit s'arrêter à temps le premier. Si le croisement est impossible et qu'il est nécessaire de reculer, le plus léger des deux doit s'en acquitter, ou celui qui n'a aucun autre véhicule derrière lui.

Voire voiture doit obligatoirement être équipée de feux en bon état de marche.

Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 180 € et de l'immobilisation du véhicule.